

COMPTES
ÉPARGNE

TARIFS

AU 1^{ER} MAI 2022

EXTRAIT DES CONDITIONS ET TARIFS
DES PRESTATIONS FINANCIÈRES APPLICABLES
AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

ÉCONOMIQUE
simple
SOLIDAIRE



Etablissement Public

GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS

crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr



Prix TTC. Tarifs non exhaustifs. Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre agence. Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement. Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} mai 2022 les précédentes conditions. La brochure est également disponible sur notre site Internet : credit-municipal-nimes.fr/fr/compte/tarification

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	4	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	13 - 14
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5 - 6	COMMISSION D'INTERVENTION	13
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	5	OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	13
RELEVÉS DE COMPTE	5	INCIDENTS DE PAIEMENT	14
TENUE DE COMPTE	5	DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	14 - 15
SERVICES EN AGENCE	5	DÉCOUVERTS	14 - 15
BANQUE À DISTANCE	6	CRÉDITS À LA CONSOMMATION	15
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	7 - 10	CRÉDITS IMMOBILIERS : NON PROPOSÉ	15
CARTES	7 - 8	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	15 - 16
VIREMENTS	8 - 9	ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE	15
PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA	9	ÉPARGNE BANCAIRE	16
CHÈQUES	10	PLACEMENTS FINANCIERS	16
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	11 - 12	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	16
GRIFFON SIMPLICITÉ : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE	11	SUCCESSION	17
SERVICES BANCAIRES DE BASE : DROIT AU COMPTE	12	DIVERS	17
		RÉSoudre UN LITIGE	17 - 18

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement. Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs. Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) **GRATUIT***

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS **1,00€ / mois**
soit, pour information, 12,00€ / an

Tenue de compte particulier **0,90€ / mois**
soit, pour information, 10,80€ / an

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Carte CB Visa **35,00€ / an**

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Carte CB Visa **39,00€ / an**

Fourniture d'une carte de débit
Carte de paiement à autorisation systématique **26,00€ / an**

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) Carte CB Visa **GRATUIT**

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol autour des moyens de paiement (GRIFFON PROTECTION) ... **21,50€ / an**

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :
En agence **3,00€ / virement**
Par Internet **GRATUIT**

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)
..... **GRATUIT**

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) **GRATUIT**

Commission d'intervention **6,00€ / opération**
avec un plafond de 80,00€ / mois

*Seuls les coûts de connexion sont à charge du client (selon fournisseur d'accès)

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte de dépôt ou d'épargne **GRATUIT**

Désolidarisation de compte **GRATUIT**

Modification de l'intitulé d'un compte **GRATUIT**

Clôture de compte de dépôt ou d'épargne **GRATUIT**

Services bancaires de base **GRATUIT**
dans le cadre du droit au compte (détail en page 12)

"Bon à savoir"

Vous souhaitez ouvrir un compte et éviter les démarches contraignantes ? Notre service de mobilité bancaire prend en charge, pour vous, les formalités administratives auprès des organismes qui effectuent des prélèvements et virements sur votre compte.

RELEVÉS DE COMPTE

Envoi de relevés de compte

Mensuel **GRATUIT**

Édition de relevé au guichet **1,90€ le relevé**

Récapitulatif annuel des frais **GRATUIT**

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte particulier **0,90€ / mois**
soit, pour information 10,80€ / an

Frais de tenue de compte association **0,90€ / mois**
soit, pour information 10,80€ / an

Frais de tenue de compte inactif **30,00€ / an**
(compte sans mouvement depuis plus de 12 mois)

Délivrance d'un RIB, BIC / IBAN **GRATUIT**

Enregistrement de vos coordonnées téléphoniques ou électroniques **GRATUIT**

Enregistrement de votre changement d'adresse postale **2 fois / an : GRATUIT**
Au delà de 2 fois / an : 5,90€

SERVICES EN AGENCE

Retrait d'espèces en agence **GRATUIT**

Versement d'espèces **GRATUIT**

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

... Suite

Retrait d'espèces dans une autre Caisse de Crédit Municipal	GRATUIT
Frais de recherche de documents	
Année en cours	13,70€ l'unité
Année antérieure ou recherche complexe.....	33,40€ l'unité
Communication de renseignements chiffrés (demandes d'expert-comptable, de commissaires aux comptes...)	37,10€ l'unité
Délivrance d'une attestation	19,90€ l'unité
Édition de duplicata	8,30€ l'unité

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance CCMDIRECT	GRATUIT*
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	1,00€ / mois
.....	soit, pour information, 12,00€ / an
Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet)*	GRATUIT*
Réédition du code d'accès à la consultation des comptes.....	6,30€
Virement interne occasionnel ou permanent (entre comptes du Crédit Municipal)	GRATUIT
Virement SEPA externe occasionnel ou permanent.....	GRATUIT

"Bon à savoir"

Consultez et téléchargez vos relevés en ligne, directement depuis votre Espace Client Internet. Ce service est gratuit.

MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation Carte VISA à autorisation systématique, débit Immédiat	26,00€ / an
Cotisation Carte Visa Internationale	
Débit immédiat Première carte	35,00€ / an
Débit immédiat Deuxième carte	25,00€ / an
Débit différé Première carte	39,00€ / an
Débit différé Deuxième carte	30,00€ / an
Cotisation Carte VISA Premier (après étude du dossier)	
Débit immédiat	105,00€ / an
Débit différé	132,00€ / an
Droit d'entrée	43,00€

"Bon à savoir"

Le Crédit Municipal de Nîmes a adopté le service de sécurisation des paiements sur Internet 3 D Secure de VISA. Il permet de sécuriser vos paiements en ligne effectués par carte bancaire sur les sites affichant le logo.

À chaque transaction 3 D secure, un code à usage unique vous est transmis. Pensez à transmettre et actualiser votre numéro de mobile auprès de votre agence

Frais de retrait d'espèces au distributeur automatique de billets en zone euro	
Du Crédit Municipal	GRATUIT
Dans une autre banque	GRATUIT
Paiement par carte en zone euro (la carte est émise par la banque)	GRATUIT
Paiement par carte Hors zone euro :	
Jusqu'à 50,00€ :	0,20€ / opération + 1,95% du montant de l'opération
Au delà de 50,00€ :	3,90€ / opération + 1,95% du montant de l'opération
Retrait Hors Zone Euro	3,90€ / opération + 1,95% du montant de l'opération
Frais d'opposition (blocage) de la carte	
Par le client :	
pour motif perte	GRATUIT
pour motif vol ou utilisation frauduleuse	GRATUIT
Par la banque pour motif utilisation abusive	33,90€
Capture par une autre banque	70,00€
Capture par un commerçant	170,00€

*Seuls les coûts de connexion sont à charge du client (selon fournisseur d'accès)

MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

... Suite

Frais de refection de la carte

Renouvellement anticipé 4 mois avant l'échéance	13,50€
En cas de dysfonctionnement	GRATUIT
À la demande du client (détérioration)	10,80€
Suite au blocage pour perte	... Selon cotisation en vigueur du type de carte
vol ou utilisation frauduleuse	GRATUIT
Réédition du code confidentiel	5,50€

Délivrance d'une carte bancaire

En agence	GRATUIT
Envoi en lettre simple	3,10€
Envoi à domicile en France, en recommandé (LRAR)	9,80€ / envoi
Envoi à domicile à l'étranger, en recommandé (LRAR)	25,60€ / envoi

Modification permanente de plafond de paiement, à la demande du porteur 18,50€

Modification ponctuelle de plafond de paiement, à la demande du porteur 8,40€

"Bon à savoir"

Opposition cartes bleues en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :

Centre Carte bleue : 0 892 705 705 (0,35 €/minute plus coût de l'opérateur)

Depuis l'étranger : (0033) 09 69 32 00 61

Vous devez absolument confirmer ces oppositions à nos guichets au plus tôt.

Indiquer le code banque : 17150

VIREMENTS

Réception d'un virement SEPA GRATUIT

Réception d'un virement non SEPA **Frais du correspondant variable selon les pays**

Virement interne occasionnel ou permanent (entre comptes du Crédit Municipal) GRATUIT

... Suite

Frais par virement SEPA occasionnel ou par lot

En agence	3,00€
Par internet	GRATUIT

Frais par virement SEPA permanent (à la mise en place)

En agence	8,60€
Par internet	GRATUIT

Modification de virement SEPA permanent externe

En agence	4,30€
Par Internet	GRATUIT

Emission d'un virement non SEPA 23,50€ + frais de banque étrangère

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision (commission d'incident de fonctionnement) 6,00€

"Bon à savoir"

Nous vous invitons à privilégier, dans la mesure du possible, la saisie de vos virements via votre espace client internet, pour éviter les frais occasionnés.

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA GRATUIT

Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA (suspension provisoire) GRATUIT

Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA (opposition définitive) 11,70€

Frais par prélèvement SEPA rejeté, pour motif autre que l'absence de provision 10,50€

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA GRATUIT

Paiement de Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) GRATUIT

"Bon à savoir"

SEPA, qui signifie "Single Euro Payments Area", est un espace unique de paiement en euros qui vise à simplifier les virements bancaires et les paiements par prélèvement automatique. La zone SEPA comprend les 27 États membres de l'Union Européenne (UE), les 4 États membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange composée de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse), les départements et régions d'outre-mer français (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les collectivités d'outre-mer françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, que la principauté de Monaco, Saint-Marin, Andorre et la Cité du Vatican. Grâce à un BIC et un IBAN unique, les particuliers et les entreprises peuvent ainsi effectuer des virements et des prélèvements en France et dans les pays de cette zone dans les mêmes conditions (tarif, délai de traitement...).

MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

... Suite

CHÈQUES

Frais de délivrance de chéquier en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier à domicile (en recommandé LRAR)	
Envoi en France	9,80€ / envoi
Envoi à l'étranger	25,60€ / envoi
Commande de chéquier et renouvellement automatique	GRATUIT
Remise de chèque(s), payable en France	GRATUIT
Paiement d'un chèque, payable en France	GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque	9,80€
Frais d'émission d'un chèque de banque filigrané	13,70€
Copie de chèque	6,50€
Rejet de chèque remis à l'encaissement (pour motif autre que sans provision)	9,50€
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Sur un chèque	10,60€
Sur une série de chèques	18,30€
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	18,30€
Chèque étranger remis à l'encaissement	26,10€
+ frais de correspondance, variable selon les pays	
Frais d'émission d'un chèque encaissé à l'étranger	9,20€
+ frais de correspondance	
Destruction de chéquier non retiré dans un délai de 6 mois :	3,50€ / chéquier

"Bon à savoir"

Opposition chèquiers en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : Centre national d'appel chèque perdu ou volé : 0 892 683 208. (0,35 €/minute plus coût de l'opérateur)

Vous devez absolument confirmer ces oppositions à nos guichets au plus tôt.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

GRIFFON SIMPLICITÉ **3,00€ / mois**

Offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière

DÉTAIL DES PRESTATIONS

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Une carte de paiement à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention : **4,00€** par écriture dans la limite de **20,00€ / mois**,
- Un changement d'adresse une fois par an.

AUTRES FRAIS

- Frais d'incidents plafonnés à **20,00€ / mois et 200,00€ / an**.

"Bon à savoir"

GRIFFON SIMPLICITÉ ne comprend pas :

- la délivrance d'un chéquier
- l'ouverture d'une autorisation de découvert.

Si la banque est d'accord pour vous fournir d'autres prestations qui ne figurent pas dans la liste des services bancaires de base, vous pouvez renoncer par écrit à bénéficier de ces derniers. Vous pourrez alors souscrire les prestations souhaitées aux conditions tarifaires appliquées par la banque.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

... Suite

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

DROIT AU COMPTE* **GRATUIT**

SERVICES BANCAIRES DE BASE

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- Un changement d'adresse par an ;
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- La domiciliation de virements bancaires ;
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ces derniers pouvant être réalisés aux guichets ou à distance ;
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ;
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- La réalisation des opérations de caisse.

AUTRES FRAIS

- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à **4,00 €** par écriture dans la limite de **20,00 € / mois**

"Bon à savoir"

Les services bancaires de base ne comprennent pas :

- la délivrance d'un chéquier
- l'ouverture d'une autorisation de découvert.

Si la banque est d'accord pour vous fournir d'autres prestations qui ne figurent pas dans la liste des services bancaires de base, vous pouvez renoncer par écrit à bénéficier de ces derniers. Vous pourrez alors souscrire les prestations souhaitées aux conditions tarifaires appliquées par la banque.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention.

Frais **6,00 € / opération**
Plafond **80,00 € / mois**

"Bon à savoir"

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaire inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Chèque émis en violation d'interdiction **17,70€**

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **18,20€**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **18,20€**

Frais de levée d'interdiction bancaire **6,40€**

Frais par Saisie Attribution ou Conservatoire **74,90€**

Frais par Saisie Administrative à Tiers Détenteur **10% du montant dû dans la limite de 74,90 €**

Opérations nécessitant un traitement particulier

(données manquantes sur chèque remis à l'encaissement, demandes spéciales...) **9,30€**

Commission de suivi **19,80€**

"Bon à savoir"

Attention : conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet de chèque sans provision entraîne l'interdiction bancaire immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes frappées d'une interdiction bancaire. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

... Suite

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	6,40€
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	6,70€
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Chèque inférieur ou égal à 50€	17,00€
Chèque supérieur à 50€	37,60€
Frais de rejet de prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de paiement SEPA ou Télé règlement, pour défaut de provision	
Forfait de frais par chèque rejeté pour autres motifs :	10,00€
Opération inférieure ou égale à 14€	plafonné au montant de l'opération
Opération supérieure à 14€	15,00€
Frais d'incidents plafonnés ⁽¹⁾	25€/mois et 300€/an
Certificat de non-paiement	15,00€

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

DÉCOUVERT AUX PARTICULIERS

Mise en place ou modification du découvert autorisé	
Permanent	10,20€
Exceptionnel	16,80€
Renouvellement du découvert autorisé par tacite reconduction	6,90€
Intérêts débiteurs dans la limite du découvert autorisé	Taux de l'usure* - 3 points
Intérêts débiteurs avec découvert non autorisé	Taux de l'usure* - 0,5 points
Montant minimal d'intérêts entraînant une perception	1,00€

* Les taux sont établis chaque trimestre en fonction de l'évolution du seuil de l'usure des découverts en compte des particuliers.

⁽¹⁾ Pour les personnes identifiées par le Crédit Municipal comme pouvant prétendre à l'offre GRIFFON SIMPLICITÉ.

DÉCOUVERT AUX ASSOCIATIONS..... [Nous consulter](#)

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

TAUX ET ACCESSOIRES :

Taux des prêts personnels (auto, projets...)	Nous consulter
Taux des rachats de crédits	Nous consulter
Taux des prêts relais	Nous consulter
Frais de dossier	Nous consulter
Assurance emprunteur	Nous consulter

MODIFICATION AU CONTRAT DE PRÊT :

Modification de plan d'amortissement (hors procédure de surendettement)	12,30€
Désolidarisation de prêt	GRATUIT
Changement de date d'échéance	GRATUIT
Changement de compte à débiter	GRATUIT

CRÉDITS IMMOBILIERS [Non proposé](#)

AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AU CRÉDIT

Remboursement périodique de prêt	GRATUIT
Délivrance d'un décompte	GRATUIT
Indemnités de remboursement anticipé	Conditions du contrat
Duplicata de contrat de prêt	8,30€
Attestation de prêt soldé	8,30€
Information annuelle des cautions	8,30€
Lettre de relance lors d'un impayé sur prêt	13,90€

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE RÈGLEMENTÉE

LIVRET A, LIVRET ÉPARGNE POPULAIRE,
LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Ouverture, transfert, gestion, consultation, clôture..... [GRATUIT](#)

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

... Suite

ÉPARGNE BANCAIRE

COMPTE SUR LIVRET :

Ouverture, gestion, consultation, clôture **GRATUIT**

Intérêts soumis à prélèvement **selon réglementation en vigueur**

COMPTE À TERME ET BONS DE CAISSE :

Ouverture, gestion, consultation, clôture **GRATUIT**

Retrait anticipé **conditions du contrat**

.....
PLACEMENTS FINANCIERS **Nous consulter**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCE GRIFFON PROTECTION

Cotisation annuelle à une offre d'assurance (perte ou vol)
autour des moyens de paiement **21,50€**

ASSURANCE PRÉVOYANCE GRIFFON COMPTE

Cotisation annuelle à l'assurance prévoyance sur compte ... **11,50€**

.....
AUTRES ASSURANCES ET PRÉVOYANCE
..... **Nous consulter**

"Bon à savoir"

Accidents, décès... Parce que les risques existent, le Crédit Municipal de Nîmes vous propose des solutions de Prévoyance pour vous protéger au mieux, vous et votre famille. Parlez-en à votre conseiller !

SUCCESSION

Frais d'ouverture du dossier de succession (en fonction du montant des actifs détenus au Crédit Municipal)

Jusqu'à 300€ **GRATUIT**

De 301 à 2000€ **55,00 €**

2001 € et plus **115,00 €**

Frais annuels de traitement du dossier de succession

de plus d'un an **55,00 € / an**

DIVERS

Frais de traitement d'adresse erronée **9,90€**

RÉSOUTRE UN LITIGE

Une procédure de médiation bancaire existe : elle permet de résoudre de façon amiable un litige éventuel.

Les modalités de recours à cette procédure sont les suivantes :

Étape 1 : Toute demande de réclamation doit d'abord être formulée auprès de votre agence habituelle du Crédit Municipal.

Prenez contact avec avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone.

Vous retrouvez directement ces coordonnées sur le site internet dans la rubrique « Nous contacter » ou sur votre relevé de compte.

Étape 2 : Si la réponse qui vous est apportée par votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez transmettre votre réclamation :

Par courrier :

Service Réclamations du Crédit Municipal de Nîmes
8 bis rue Guizot - 30000 Nîmes

Le Crédit Municipal est un établissement public de crédit et d'aide sociale qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers.

- **LES PRÊTS PERSONNELS**
- **LES RACHATS DE CRÉDITS**
- **LES COMPTES BANCAIRES**
- **L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS SOLIDAIRES**
- **LES PRÊTS SUR GAGE, EN EXCLUSIVITÉ AU CRÉDIT MUNICIPAL**

POUR LES ASSOCIATIONS des services spécifiques existent, renseignez-vous !

Agence de Montpellier

39, avenue Georges Clémenceau
34 000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 92 62 25
agence-montpellier@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Perpignan

37, avenue du Général de Gaulle
66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 35 34 33
agence-perpignan@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Carcassonne

29, boulevard Marcou
11 000 CARCASSONNE
Tél. : 04 68 11 45 10
agence-carcassonne@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Nîmes Guizot

8, rue Guizot
30 000 NÎMES
Tél. : 04 66 36 66 46
agence-nimes@credit-municipal-nimes.fr

Agence en ligne

8, bis rue Guizot
30 000 NÎMES
Tél. : 04 66 36 62 68
communication@credit-municipal-nimes.fr



La présente tarification est applicable à compter du 1^{er} mai 2022 et est disponible en agence ou sur notre site internet www.credit-municipal-nimes.fr. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, toute évolution vous sera signalée par courrier. L'absence de contestation par le client dans un délai de 2 mois après réception de ce présent document vaut acceptation des nouveaux tarifs (loi N°2001-1168). Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, Établissement Public de Crédit et d'Aide sociale, siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NÎMES cedex 01. Tel 04.66.36.62.62. N° SIRET 263 000 473 000 94, code APE 6419 Z, mandataire d'assurance N° ORIAS 09050888. Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS Cedex 09 ou sur www.orius.fr. Le Crédit Municipal de Nîmes est déclaré auprès de la CNIL. Par conséquent en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et du Règlement Général de la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition que vous pouvez faire valoir à tout moment, gratuitement, en contactant le Crédit Municipal de Nîmes à l'adresse ci-dessus.